



**HAL**  
open science

## Les conseillers régionaux en 2015

Luc Rouban

► **To cite this version:**

Luc Rouban. Les conseillers régionaux en 2015 : première analyse. [Rapport de recherche] CEVIPOF. 2016, pp.8. hal-03459471

**HAL Id: hal-03459471**

**<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03459471>**

Submitted on 1 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N°17  
Janvier 2016

Luc Rouban  
Directeur de recherche CNRS

## Les conseillers régionaux en 2015 : première analyse

**Les élections régionales de 2015 ont été marquées à la fois par le demi-succès de la droite parlementaire qui conquiert 8 des 17 nouvelles régions et par l'avancée historique des listes du Front national qui ont obtenu 6,8 millions de voix au second tour et 358 sièges de conseillers régionaux. Cette situation a immédiatement conduit les responsables des différents partis à en appeler à un renouvellement de la vie politique française. Cette note de recherche a pour objectif de mesurer en quoi ce renouvellement est effectif lorsqu'on étudie le profil des conseillers régionaux élus en 2015.**

On étudiera ici les effets des filtrages sociaux et politique successifs qui ont conduit à définir le profil socioprofessionnel des nouveaux conseillers régionaux en comparant les 21 456 candidats du premier tour aux 5 914 candidats restant en lice pour le second tour et, finalement, aux 1 910 élus régionaux choisis par les électeurs au soir du 13 décembre 2015. Ces derniers sont également comparés à leurs homologues de 2010. Ces filtrages dépendent à la fois des choix effectués par les partis, de la présence ou de l'absence de certaines listes au second tour comme de la sanction électorale. La production sociale des conseillers régionaux n'est donc évidemment pas entièrement contrôlée même si 30% des élus de 2015 sont des conseillers régionaux sortants.

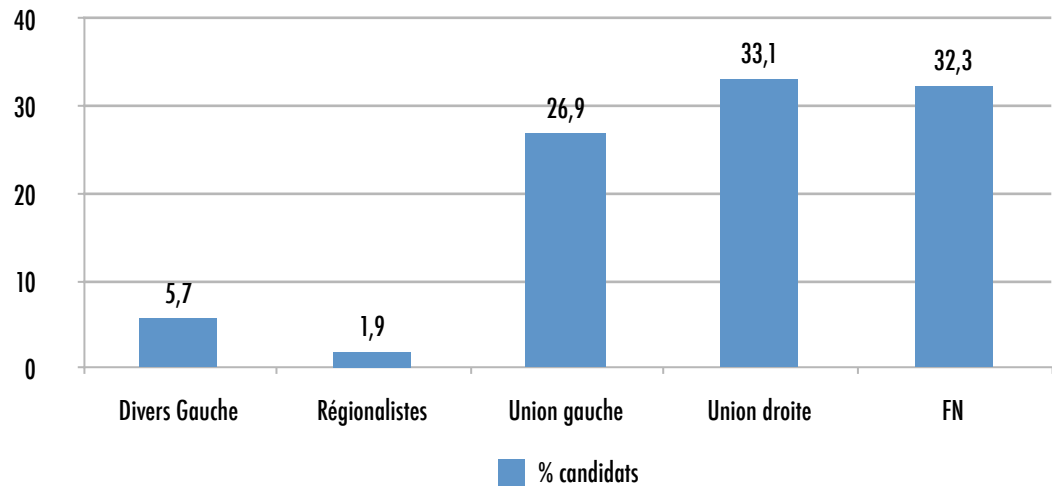
Pour les candidatures des premier et second tours, nous avons utilisé les données fournies par le ministère de l'Intérieur<sup>1</sup>, avec les imprécisions que les déclarations faites par les candidats peuvent comprendre. Le flou de certaines catégories conduit à majorer la part des classes moyennes.

En revanche, la situation socioprofessionnelle des élus de 2015 a fait l'objet d'un recodage précis tenant compte de leur situation réelle au-delà des nomenclatures juridiques afin de la rendre comparable avec les recherches menées sur les conseillers régionaux élus en 2010. Les retraités ont été ainsi codés en fonction de leur ancienne profession et les membres des « autres professions » comme les « salariés du secteur médical » ont été codés en fonction de leur niveau hiérarchique et de leur secteur d'activité.

Le codage des étiquettes du second tour suit celui du ministère de l'Intérieur en réintégrant cependant la liste socialiste « La Guadeloupe toujours » dans les listes d'union de la gauche pour des raisons purement statistiques. Pour les deux tours, l'étiquette « régionaliste » réunit toutes les étiquettes favorables à l'autonomie, à l'indépendance régionale ou porteuses de revendications nationalistes. Les nuances partisans des élus en 2015 sont calées sur celles des élus de 2010.

<sup>1</sup> La recherche a fait l'objet d'une déclaration n° 2-15042 v1 à la Commission nationale Informatique et Libertés.

Tableau 1 - Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015  
La répartition des listes au second tour et leur poids respectif (%), source : enquête Luc Rouban, 2016



### Une concentration progressive des profils sociaux

L'offre électorale change dès le second tour au profit des catégories socioprofessionnelles supérieures. Les représentants du patronat et du monde industriel passent ainsi à 5,6%, soit deux points de plus qu'au premier tour, alors que les membres des professions libérales constituent 9,6% de tous les candidats, bien que les médecins et les avocats y soient toujours assez faiblement représentés (1,5% du total pour les premiers et 2% pour les seconds). La proportion des artisans et commerçants est de 5,4% alors que celle des agriculteurs exploitants est de 3,7%. Au total, les représentants des milieux économiques constituent environ 24% des candidats du second tour.

Cette tendance s'affirme au sein de la population des élus puisque les patrons et industriels en constituent 7,7% et les membres des professions libérales, 12,7% (dont 2,3% de médecins et 3,5% d'avocats). La part des artisans et commerçants se réduit à 3,9% alors que celle des agriculteurs exploitants passe à 4,2%. Le milieu économique est représenté par 28,5% des élus.

Inversement, la part des emplois les plus modestes du secteur privé se réduit comme peau de chagrin. C'est ainsi que les ouvriers, qui constituaient 3,1% de tous les candidats au premier tour n'en fournissent plus que 1,2% au second et représentent 0,7% des élus. Il en va de même des employés du secteur privé dont la proportion passe de 11,8% au premier tour à 9,6% au second puis à 5,7% parmi les élus. Quant aux membres des professions intermédiaires du privé, leur part évolue de 8,4% à 6,5% pour finir à 1,7% des élus.

La part des salariés du secteur public reste presque stable entre le premier et le second tour (33% puis 31,8%) mais grimpe chez les élus en atteignant 41,3%. Cette proportion est bien moindre que celle des 57% observée chez les élus de 2010, en raison de la raréfaction des élus socialistes et de la multiplication des élus FN, plus rarement issus du secteur public.

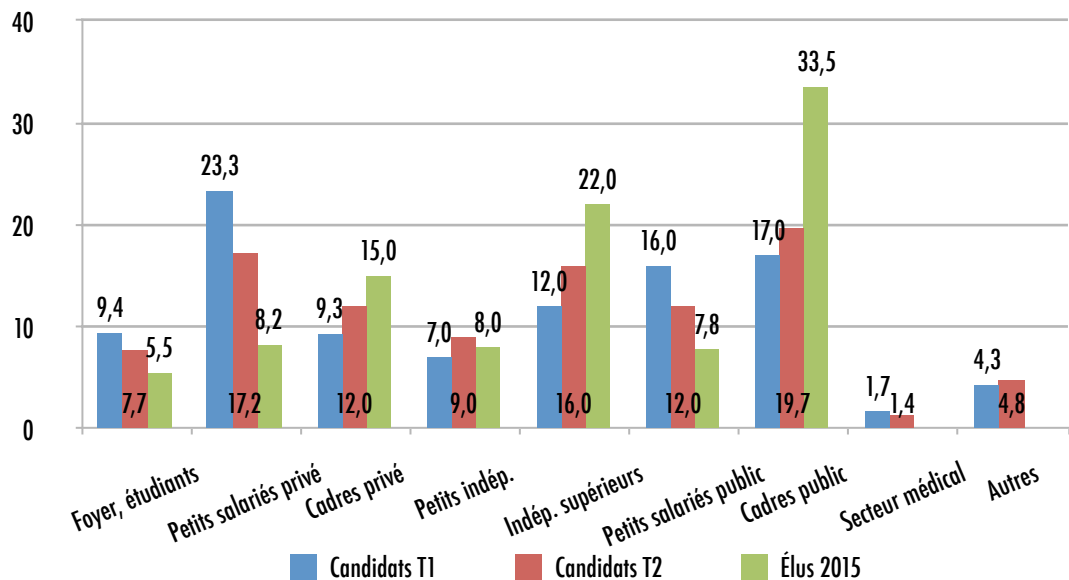
En revanche, le même phénomène d'écumage social peut être constaté au sein des candidats appartenant au secteur public à mesure qu'avancent les opérations électorales. C'est ainsi que le groupe des cadres des trois fonctions publiques<sup>2</sup> (hors enseignement) passe progressivement de 4,5% des candidats au premier tour à 8,2% de ceux du second puis à 19% des élus. Dans le même temps, les cadres des entreprises publiques voient leur proportion passer de 1,5% à 2% puis à 3,7%.

En revanche, le monde enseignant passe, dans sa totalité (professeurs des écoles, enseignants du second degré et universitaires), de 13,3% à 11% des candidats puis à 12,7% des élus. Cette moyenne recouvre de légères variations selon la catégorie : rétraction de la part des professeurs des écoles (2,4% et 1,5% des candidats puis 1,9% des élus), stabilisation de celle des enseignants du second degré (10% et 8% des candidats, 9% des élus) mais augmentation de celle des universitaires (1% et 1,5% des candidats, 1,8% des élus).

Par ailleurs, les catégories B et C des trois fonctions publiques se raréfient puisqu'elles constituaient 10,2% des candidats du premier tour, 8,4% de ceux du second et finalement 4,6% des élus.

Au total, le rétrécissement des bases sociales entre l'offre de candidature au premier tour et le profil des élus se fait essentiellement au profit des cadres du secteur public et des indépendants de catégorie supérieure, industriels ou membres des professions libérales. En termes de grands groupes sociaux, la part des catégories socioprofessionnelles supérieures passe de 30% lors des candidatures du premier tour à 40% parmi celles du second tour puis à 60% des élus.

Tableau 2 - Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015  
Répartition des professions par secteur (%), source : enquête Luc Rouban, 2016



Note : les cadres du public intègrent les permanents politiques et les enseignants du second degré. Les salariés du secteur médical et les membres des autres professions ont été distribués selon leur catégorie précise pour les élus.

<sup>2</sup> Groupe dans lequel on intègre les hommes politiques et les permanents ou les membres des entourages, qui n'ont pu être discriminés quelle que soit la nature de leur statut juridique. À noter que ce groupe est sous-estimé chez les candidats car les cadres du secteur hospitalier figurent dans la catégorie « salariés du secteur médical » que l'on n'a pas pu discriminer.

## L'effet mineur de l'étiquette politique

Cette évolution générale affecte-t-elle de la même manière toutes les listes ? Étant donné le jeu des fusions et des retraits, il est impossible de comparer les nuances des listes d'un tour à l'autre ou de comparer les nuances des élus avec la couleur politique des listes du second tour. On a donc regroupé les étiquettes en grands ensembles partisans afin de restituer au mieux les effets sélectifs de chaque étape électorale.

Comme le montre le tableau 3, les mêmes effets de rétrécissement de la base sociale opèrent entre la candidature du premier tour et l'accès au siège de conseiller régional et cela quelle que soit l'étiquette des listes ou des candidats. Cette sélection opère dès le passage du premier au second tour sauf pour les listes du FN qui sont les seules à rester inchangées. C'est ainsi que :

- la part des petits salariés du secteur privé s'effondre partout ;
- la part des petits salariés du secteur public s'affaïsse mais dans de moindres proportions ;
- la part des petits indépendants s'effrite sauf à gauche et chez les écologistes ;
- la part des cadres du privé augmente légèrement sauf à droite et au centre ;
- la part des industriels et membres des professions libérales augmente plus sensiblement sauf chez les régionalistes. Ces derniers ayant un nombre réduit d'élus, le résultat statistique doit donc être relativisé ;
- en revanche, la part des cadres du public explose et cela quelle que soit l'orientation politique, y compris parmi les élus du FN.

Tableau 3 - Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015  
Le profil social des candidats et des élus par grands ensembles politiques (%), source : enquête Luc Rouban, 2016

	Régionalistes			Gauche et écologie			Droite et centre			Front national		
	T1	T2	Élus	T1	T2	Élus	T1	T2	Élus	T1	T2	Élus
Au foyer, étudiants	11,7	3,5	8,3	7,7	6	4,5	11,6	8	5,6	10	9,4	6,7
Petits salariés du privé	21,7	7,8	4,2	23,3	10,4	8	20,8	9,2	4,7	31,6	32,8	17,3
Salariés secteur médical	1,6	1	-	1,7	1	-	1,8	1,2	-	2	2	-
Cadres du privé	6,3	8,7	12,5	8,4	11,8	13,7	11,8	17	16	7,3	7,4	15,6
Petits indépendants	9	7,8	4,2	4,6	5,4	5,6	9	9,8	8,8	12,4	12	11,7
Industriels, professions libérales	12,8	25,2	20,8	9,4	11,8	13,4	16,3	22,7	29,2	12,2	12,7	20,7
Petits salariés du public	17,2	14,8	12,5	19,6	16,4	11	11,2	7	4,3	12,8	12,6	9,5
Cadres du public	15,8	29,6	37,5	21,7	32	44	12,2	19,2	31,3	7,3	7,2	18,4
Autres	4	1,7	-	3,6	5	-	5,6	5,8	-	4,3	4	-

Le regroupement des catégories professionnelles en trois « classes » sociales permet de mieux visualiser le travail de sélection opéré par les partis lors de la constitution ou de la fusion des listes. Même si les résultats agrégés au niveau national doivent être étudiés plus finement par la suite au niveau régional, il demeure que l'élection privilégie les candidats les plus dotés de ressources sociales et professionnelles. C'est ainsi que 50% des élus régionalistes en 2015 appartiennent aux catégories socioprofessionnelles supérieures<sup>3</sup>, tout comme 56% des élus de la gauche ou écologistes, 68% des élus de droite ou du centre et 48% des élus du Front national. Ce dernier n'échappe pas à la loi commune même si le différentiel entre la proportion de représentants des catégories supérieures entre les candidats du premier tour et les élus y est de 25 points contre 26 chez les régionalistes, 30 chez les conseillers écologistes ou de gauche et 34 chez les conseillers de droite ou du centre.

### Quel renouvellement en 2015 ?

Les conseillers régionaux élus en 2015 sont légèrement plus jeunes que leurs prédécesseurs de 2010. Ils ont 49,5 ans en moyenne contre 50 ans, mais avec des variations liées à l'étiquette. Ce rajeunissement moyen est dû à celui qui caractérise les conseillers FN passant d'une moyenne de 53,4 ans à une moyenne de 48,1 ans. Mais, au-delà des valeurs moyennes, 21% des conseillers FN ont moins de 34 ans contre 13% des conseillers divers gauche ou 8% des conseillers LR. Symétriquement, 15 des 27 conseillers ayant moins de 25 ans sont des conseillers FN.

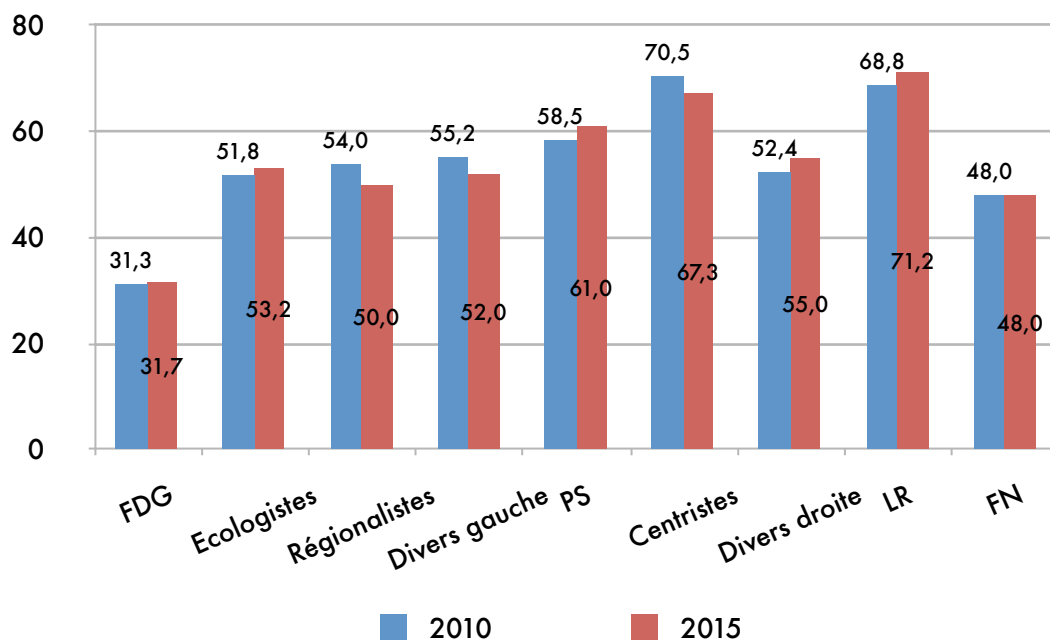
Ces moyennes d'âge varient assez fortement d'une région à l'autre, les conseillers les plus jeunes se trouvant en Guyane et en Île-de-France (46 ans) et les plus âgés en Martinique (55 ans) et en Guadeloupe (53 ans).

En moyenne nationale, les conseillers régionaux de 2015 appartiennent aux catégories populaires à hauteur de 14,3%, aux catégories moyennes pour 26% et aux catégories supérieures pour 59,8%, alors qu'en 2010, 14% des conseillers appartenaient aux catégories populaires, 29% aux catégories moyennes et 57% aux catégories supérieures. On est donc encore loin du renouvellement social qui pourrait préfigurer la recomposition de la vie politique française. Les élus provenant des catégories populaires sont essentiellement concentrés dans les rangs des élus FN puisque 105 de ces élus, sur 274, soit 38%, sont au FN alors que 15% d'entre eux sont au PS et moins de 4% sont Front de gauche ou PCF.

La distribution des catégories socioprofessionnelles par région est assez homogène sauf en Île-de-France où la proportion de catégories supérieures atteint 77% alors que cette proportion est la plus basse en Guyane (45%) puis à la Martinique et en Normandie (49%).

<sup>3</sup> Le codage a été réalisé comme suit. Les catégories populaires comprennent les ouvriers, les employés du privé comme du public et les artisans-commerçants. Les catégories moyennes recouvrent les femmes au foyer, les étudiants, les professeurs des écoles, les enseignants du second degré, les maîtres de conférence, les officiers, les journalistes, les professions intermédiaires du privé comme du public et les agriculteurs. Les catégories supérieures sont composées des cadres du privé, des industriels et gros commerçants, des patrons de TPE, des professions libérales, des cadres des trois fonctions publiques et des entreprises publiques, des permanents politiques, des universitaires de rang A, des intellectuels et des artistes.

Tableau 4 - Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015  
La proportion de conseillers issus des catégories supérieures entre 2010 et 2015 (%), source : enquête Luc Rouban, 2016



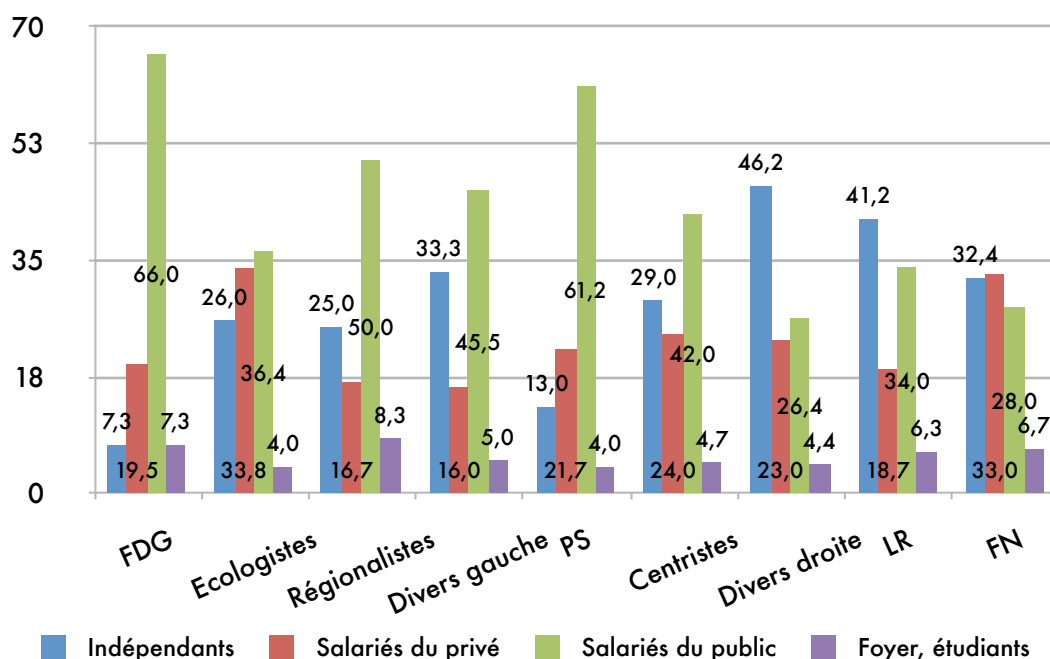
La comparaison entre les élus sortants et les nouveaux élus régionaux (mais pas nécessairement nouveaux dans la vie politique) ne révèle rien de probant. Ces derniers représentent 63% des élus régionalistes, 59% des élus de gauche ou écologistes, 72% des élus centristes ou de droite et 88% des élus FN. Les contrastes sociaux entre les deux groupes sont mineurs et cela quelle que soit la nuance partisane, ce qui confirme le fait que les logiques d'appareils et de répartition des mandats dominent les élections régionales.

Le renouvellement ne passe pas non plus par une réduction du cumul des mandats. Les conseillers élus en 2010 étaient députés à concurrence de 1,7% contre 3,6% en 2015, sénateurs à hauteur de 0,3% contre 1,3% en 2015 et députés européens à proportion de 0,3% contre 0,5% en 2015. Au total, le cumul avec des mandats nationaux ou européens a donc été amplifié entre 2010 et 2015. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour vérifier l'état des cumuls avec les fonctions de maire ou de maire-adjoint.

La répartition en grands secteurs professionnels confirme la présence massive de salariés du secteur public parmi les élus se rattachant à une nuance de gauche. La comparaison avec les élus de 2010 montre cependant qu'une rétraction de la proportion de salariés du public s'est produite partout sauf aux deux extrêmes représentés d'une part par le Front de gauche (65% de salariés du public en 2010 contre 66% en 2015) et d'autre part par le Front national (28% dans les deux cas). En revanche, cette proportion passe de 69% à 61% chez les élus PS et de 43% à 34% chez les élus LR. Parmi les fonctionnaires, les agents de la fonction publique territoriale sont en net recul entre 2010 et 2015, passant de 13% à 6,6% de toutes les professions alors que les cadres de la fonction publique d'État en représentent 3% et les membres des grands corps, 1%.

À cette évolution s'ajoute celle qui voit arriver une proportion bien plus importante de personnes sans profession (souvent des mères au foyer) et des étudiants puisque l'on passe d'une moyenne de 1,2% des élus en 2010 à 5,5% en 2015. Cette catégorie atteint la proportion de 6,3% parmi les élus LR, de 6,7% au FN, de 7% au FDG et 8% chez les régionalistes mais, dans ces deux derniers cas, sur la base d'effectifs très réduits.

Tableau 5 - Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015  
La répartition des élus de 2015 par grands secteurs (%), source : enquête Luc Rouban, 2016

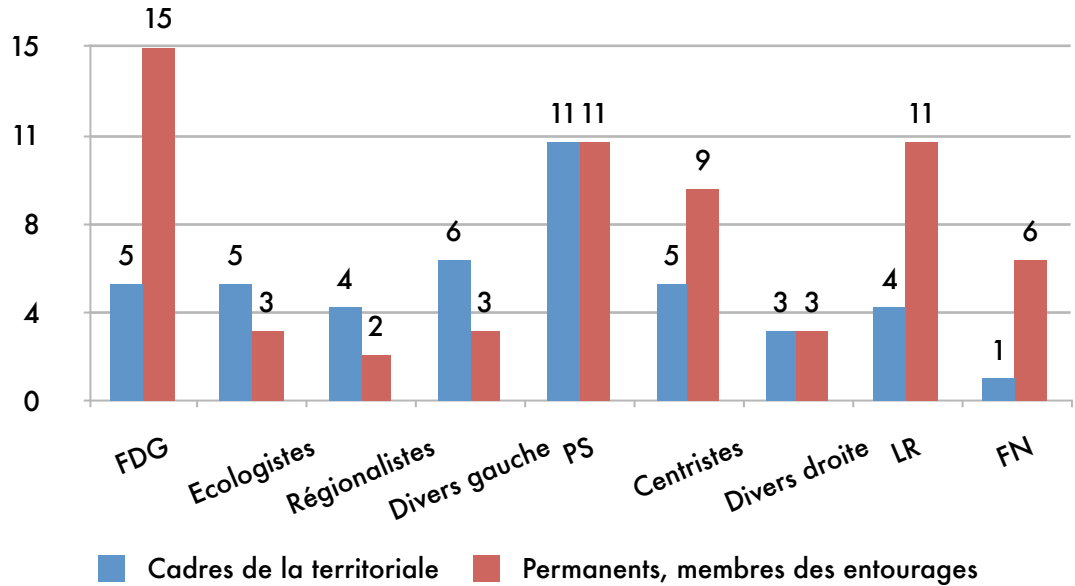


La distribution des secteurs d'activité par région est moins homogène en 2015 qu'en 2010. Les indépendants sont relativement plus nombreux en Corse (41%) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) (40%) alors qu'ils sont rares en Martinique (17%) et en Guadeloupe (24%). Les salariés du privé sont surtout concentrés parmi les élus de Bourgogne (32%) et du Centre (31%) alors qu'ils sont bien plus rares, comme chez les candidats, en Martinique (14%), en Corse et à La Réunion (10%) ou en Guyane (8%). Les salariés du public se retrouvent concentrés à La Martinique (67%), en Aquitaine (50%), à La Réunion (49%), en Bretagne (46%), et sont beaucoup plus rares en PACA (28%), ce qui semble montrer que les origines professionnelles des élus ne dépendent pas mécaniquement des résultats électoraux et relèvent également de la composition des viviers politiques locaux.

La place prise par les permanents politiques et les membres des entourages a régressé entre 2010 et 2015, passant de 11% à 8%. Cette évaluation appelle une certaine prudence méthodologique car la nature des emplois est indépendante de leur qualification juridique, les entourages formant une nébuleuse assez floue intégrant bon nombre de cadres territoriaux mais aussi des cadres du privé travaillant comme consultants ou dans des agences dépendant des collectivités territoriales. Néanmoins, le reflux moyen des cadres territoriaux et des permanents est clairement lié au retrait ou à l'échec des listes de gauche.



Tableau 6 - Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015  
Les cadres de la fonction publique territoriale et les membres des entourages (%), source : enquête Luc Rouban, 2016



**Pour aller plus loin :**

> FOUCAULT (Martial), *Élections régionales 2015 : portrait de candidatures*, Note du CEVIPOF, n°15, novembre 2015.

[http://www.cevipof.com/rtefiles/File/ELECTIONS%20REGIONALES/15\\_candidats2015\\_Foucault.pdf](http://www.cevipof.com/rtefiles/File/ELECTIONS%20REGIONALES/15_candidats2015_Foucault.pdf)

> ROUBAN (Luc), *Les conseillers régionaux élus en 2010 : portrait de groupe*, Note du CEVIPOF, n°1, novembre 2015.

<http://www.cevipof.com/fr/les-publications/notes-de-recherche/bdd/publication/1298>

> ROUBAN (Luc), *La sélection sociale des candidats aux élections régionales de 2015*, Note du CEVIPOF, n°16, novembre 2015.

[http://www.cevipof.com/rtefiles/File/ELECTIONS%20REGIONALES/16\\_candidats2015.pdf](http://www.cevipof.com/rtefiles/File/ELECTIONS%20REGIONALES/16_candidats2015.pdf)